

Greffe en France : les étrangers malades peuvent devenir prioritaires



[Source : Sud Radio]

[Photo : UGO AMEZ/SIPA]

De plus en plus de soignants s'inquiètent de l'arrivée illégale d'étrangers malades venus des pays de l'Est ou du Maghreb et organisée par des passeurs spécialisés. En ligne de mire : dialyses et transplantations d'organes.

Le sujet est sensible. Chez les professionnels de santé, les langues commencent pourtant à se délier. Ils sont de plus en plus nombreux à alerter les pouvoirs publics devant ce qu'ils vivent comme une pression supplémentaire sur notre système de santé, une situation parfois mise en œuvre par des filières d'immigration illégale. Le point en quatre questions.

1. UNE IMMIGRATION POUR SE SOIGNER ?

Dans une lettre rédigée en 2018 et que s'est procurée *Marianne*, la Société francophone de transplantation, préoccupée par le nombre de « prises en charge des réfugiés médicaux dans nos services de dialyse et leur inscription sur les listes de greffe », estimait déjà nécessaire de saisir le Comité consultatif national d'éthique : « Depuis quelques années, nous constatons l'afflux de patients réfugiés (Ukraine, Géorgie, Albanie, etc.) qui, amenés par des passeurs, arrivent dans nos services d'urgence en situation souvent très précaire, nécessitant des séances de dialyse immédiates et désirant rapidement s'inscrire sur nos listes de transplantation. » Un an auparavant, dans un rapport consacré à l'aide médicale de l'État, les inspections générales des finances et des affaires sociales (IGF-Igas) soulignaient que les données concernant la greffe et la dialyse, notamment, « confortent l'hypothèse d'une migration pour soins ».

<https://www.marianne.net>